



Vidéo et photos publiés sur facebook

Par **srjdm**, le **10/05/2009** à **15:01**

Bonjour, ma mère est prof en lycée. Les anciens élèves ont créé un groupe sur facebook. Ils y ont publié une photo de ma mère sans son accord mais pire encore, une vidéo filmée à son insu en plein cours. L'élève qui filme commente grassement la vidéo par des "de toute façon cette prof est trop c***e" et autres commentaires désobligeants. Ayant découvert cette vidéo j'ai signalé la vidéo à l'administrateur du groupe qui a tout simplement effacé mon commentaire dans lequel je disais que je trouvais la vidéo irrespectueuse! A-t-on le droit de publier une vidéo insultante filmée à l'insu d'un prof dans une salle de classe? Ma mère a-t-elle un recours? merci d'avance pour vos réponses

Par **citoyenalpha**, le **11/05/2009** à **00:34**

Bonjour, la vidéo ainsi que la photo doit être retirée sur demande de l'intéressé ou de ses ayants droits. Votre mère peut mettre en demeure l'administrateur de s'exécuter ou à défaut une action en justice pourra être intentée et des dommages intérêts demandés. De plus la personne qui a déposé la vidéo peut être poursuivie aussi. Restant à votre disposition.

Par **frog**, le **11/05/2009** à **10:50**

Poursuivre un site hébergé aux Etats Unis, cela me semble illusoire. Poursuivre l'élève qui a mis en ligne la vidéo, sur fondement de l'article 226-1 du Code Pénal, c'est déjà plus réaliste. Enfin bon, quel intérêt d'aller jusque là? Si le marmot est identifié, il suffit de le faire convoquer, lui et ses parents près du CPE ou chef d'établissement, de lui octroyer

quelques heures de colle ou jours d'exclusion. C'est bien plus pédagogique et efficace quand la sanction intervient en interne et qu'elle ne met pas des mois à tomber.

Par **srjdm**, le **11/05/2009** à **14:19**

merci pour vos réponses
l'administrateur a finalement retiré la vidéo.
La personne ayant publié cette vidéo est un ancien élève donc pas de sanction éducative possible...en revanche ma mère a déposé plainte.